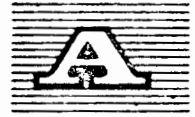


NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE

UN LIBRARY

DEC 18 1979

UN/SA COLLECTION



Distr.  
GENERALE

A/34/771  
15 décembre 1979  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Trente-quatrième session  
Point 100 de l'ordre du jour

COORDINATION ADMINISTRATIVE ET BUDGETAIRE ENTRE L'ORGANISATION DES  
NATIONS UNIES ET LES INSTITUTIONS SPECIALISEES AINSI QUE L'AGENCE  
INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Ali Ben-Said KHAMIS (Algérie)

I. INTRODUCTION

1. A sa 4ème séance plénière, le 21 septembre 1979, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire à son ordre du jour la question intitulée "Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique : rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires" et de la renvoyer à la Cinquième Commission.

2. La Commission était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/34/684), présenté conformément à la résolution 14 (I) de l'Assemblée générale, en date du 13 février 1946, qui prévoit que l'une des fonctions du Comité consultatif consiste "à examiner au nom de l'Assemblée générale les budgets administratifs des institutions spécialisées et les propositions visant les arrangements financiers à conclure avec ces institutions";

b) Rapport du Secrétaire général relatif à l'incidence de l'inflation sur les budgets des organismes des Nations Unies (A/C.5/33/47), dont l'examen avait été renvoyé à la trente-quatrième session de l'Assemblée générale conformément à la section VI de la résolution 33/116 B du 21 décembre 1978;

c) Rapport du Secrétaire général sur la possibilité de créer un tribunal administratif unique, présenté conformément aux dispositions du paragraphe 2 de la section I de la résolution 33/119 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1978.

3. La Cinquième Commission a examiné ce point à ses 56ème, 59ème et 60ème séances, les 21 et 27 novembre 1979. Les observations et commentaires formulés au cours de l'examen de la question sont consignés dans les comptes rendus analytiques des séances pertinentes de la Commission (A/C.5/34/SR.56, 59 et 60).

## II. EXAMEN DES PROPOSITIONS

### A. Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

4. A la 60ème séance, le 27 novembre, le représentant du Canada a proposé que l'examen du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur cette question (A/34/684) soit renvoyé à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale.

5. A la même séance, la Cinquième Commission a décidé sans opposition de recommander à l'Assemblée générale de renvoyer à la trente-cinquième session l'examen du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant la coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique (voir par. 12, projet de décision I).

### B. Incidence de l'inflation sur les budgets des organismes des Nations Unies

6. A la 60ème séance, le 27 novembre, le représentant du Canada a proposé que l'examen de cette question soit renvoyé à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale.

7. A la même séance, le représentant de Cuba a présenté un projet de décision (A/C.5/34/L.18), qui était conçu comme suit :

"L'Assemblée générale,

Rappelant la section VI de sa résolution 33/116 B relative à l'incidence de l'inflation sur les budgets des organismes des Nations Unies,

Tenant compte du volume et de l'intensité des travaux de la Cinquième Commission pendant la trente-quatrième session de l'Assemblée générale,

Décide de remettre à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale l'examen de cette question et considère qu'à ladite session, lors de l'établissement du calendrier des travaux de la Cinquième Commission, il faudra lui attribuer un rang de priorité assez élevé pour qu'elle puisse être examinée de façon adéquate par l'Assemblée générale."

/...

8. A la même séance, sur la proposition du Président, la Cinquième Commission a décidé, sans qu'il soit procédé à un vote, de recommander à l'Assemblée générale de renvoyer à la trente-cinquième session l'examen de la question intitulée "Incidence de l'inflation sur les budgets des organismes des Nations Unies", étant entendu que, lorsque le calendrier des travaux de la Cinquième Commission serait établi à ladite session, il faudrait attribuer à cette question un rang de priorité assez élevé pour qu'elle puisse être examinée de façon adéquate par l'Assemblée (voir par. 12, projet de décision II).

C. Possibilité de créer un tribunal administratif unique

9. A la 56ème séance, le 21 novembre, le représentant du Canada, au nom du Canada et du Japon, a présenté et modifié oralement le projet de décision publié sous la cote A/C.5/34/L.21. Après que la Commission a examiné le projet de décision révisé, les auteurs ont annoncé qu'ils retireraient ce projet, qui serait représenté ultérieurement, après des consultations avec d'autres délégations intéressées.

10. A la 59ème séance, le 27 novembre, le représentant du Canada, au nom du Canada et du Japon, auxquels s'est joint le Maroc, a présenté un projet de décision révisé qui était conçu comme suit :

"L'Assemblée générale décide :

a) De prier le Secrétaire général et ses collègues du Comité administratif de coordination de poursuivre l'harmonisation progressive et le perfectionnement des statuts, règlements et pratiques du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail et du Tribunal administratif des Nations Unies, en vue de renforcer le régime commun et de tendre à la création d'un tribunal unique;

b) De prier le Secrétaire général de faire rapport à l'Assemblée générale à sa trente-sixième session."

11. A la même séance, la Cinquième Commission a décidé, sans qu'il soit procédé à un vote, de recommander à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision révisé (voir par. 12, projet de résolution III).

III. RECOMMANDATIONS DE LA CINQUIEME COMMISSION

12. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de décision suivants :

PROJET DE DECISION I

Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique

L'Assemblée générale décide de renvoyer à sa trente-cinquième session l'examen du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant la coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique 1/.

PROJET DE DECISION II

Incidence de l'inflation sur les budgets des organismes des Nations Unies

L'Assemblée générale décide de renvoyer à sa trente-cinquième session l'examen de la question de l'incidence de l'inflation sur les budgets des organismes des Nations Unies, étant entendu que, lorsque le calendrier des travaux de la Cinquième Commission sera établi à ladite session, il faudra attribuer à cette question un rang de priorité assez élevé pour qu'elle puisse être examinée de façon adéquate par l'Assemblée.

PROJET DE DECISION III

Possibilité de créer un tribunal administratif unique

L'Assemblée générale décide :

a) De prier le Secrétaire général et ses collègues du Comité administratif de coordination de poursuivre l'harmonisation progressive et le perfectionnement des statuts, règlements et pratiques du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail et du Tribunal administratif des Nations Unies, en vue de renforcer le régime commun et de tendre à la création d'un tribunal unique;

b) De prier le Secrétaire général de faire rapport à l'Assemblée générale à sa trente-sixième session.

-----

---

1/ A/34/684.